

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Carrefour des amis inc.	Numéro de permis 2019629	Date d'inspection Le 20 août 2024	
Nom de l'établissement Garderie Carrefour des amis		Numéro de téléphone (506) 542-1907	
Adresse 806 rue École Beresford NB E8K 1V5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et télines : a) portent une étiquette indiquant le nom de l'enfant.	40(1)(a)	22 août 2024	
Commentaires : Les sucettes des enfants doivent être remises séparément et identifiées par le nom de l'enfant.			
40(1) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce que les effets personnels de l'enfant qui y est bénéficiaire de services, qui y sont apportés, notamment les peignes, brosses, brosses à dents, serviettes, débarbouillettes, literies, sucettes et télines : c) soient rangés séparément pour chaque enfant.	40(1)(c)	22 août 2024	
Commentaires :			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> -Visite en matinée pour inspection de surveillance impromptue -Le ratio est respecté durant la visite -La programmation d'activité et la documentation de celle-ci est présentes au sein de l'établissement -Les zones offrant du matériel d'art et de science aux enfants de tous les âges est présente dans chaque local -Il fut constater durant la visite que les enfants ont la chance de vivre des expériences de groupes, ainsi qu' individuel -D'avoir des occasions de vivre des réussites en étant mis en situation de développer davantage leur autonomie -Les enfants ont à leur disposition le matériel nécessaire pour explorer leur créativité et intérêt. -Chaque enfant à un endroit désigné par son nom qui est individuel à chacun pour y remiser ses effets personnels. -Les sucettes des nourrissons sont remises séparément et identifiées par le nom de l'enfant -L'aire de jeux extérieurs offre aux enfants une grande quantité d'ombre -Le matériel offert aux enfants est varié et quantité en quantité suffisante pour les enfants présents. -Durant la visite l'aire de jeu extérieur est sécuritaire et ne représente aucun danger -Dans l'aire de jeu extérieur les enfants ont plus d'une surface de jeu avec laquelle jouer.

Commentaires généraux

-L'exploitant dit s'assurer que la surface de protection est suffisante autour des structures de jeux fixes.

Observations :

original signé par

Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 août 2024

Date

original signé par

Élyse Guerette

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 août 2024

Date